

AVIS AU PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT VGR-723

ÉTABLISSANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 540 000 \$ DANS LE BUT D'ÉMETTRE DES SUBVENTIONS À LA CRÉATION DE LOGEMENT DANS LE CADRE DU PROJET DOMICILIAIRE JAF GAGNON

AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ par la soussignée greffière de la Ville de Grande-Rivière,

QUE : Lors de la séance ordinaire tenue le 11 avril 2023, le conseil municipal a adopté le règlement VGR-723;

QUE : Tel que requis par la loi, ce règlement a reçu l'approbation de ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 17 juillet 2023 et entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

QUE: Ce règlement est disponible à la consultation sur le site Internet de la Ville ainsi qu'au bureau de la greffière;

QUE :Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Grande-Rivière, ce 20ième jour de juillet 2023.

Sandrine Bisson-Hautcoeur, Greffière